

TECH.A.2026 – 113

6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE
6.1 POLICE MUNICIPALE

TRAVAUX DE RABOTAGE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES
RUE DE WATTRELOS

ROUTE BARREE A LA CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER
DE 7 H 30 A 17 H 00

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation formulée le 20 avril 2026 par la société EUROVIA STR située 84 route Nationale à Enentières les avelin (59710),

Considérant que des «travaux de rabotage et mise en œuvre d'enrobés» vont être réalisés rue de Wattrelos à Lys Lez Lannoy (59390) par la société EUROVIA STR située 84 route Nationale à Enentières les avelin (59710),

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes les dispositions en matière de circulation et stationnement afin d'éviter tout accident rue de Wattrelos à Lys lez Lannoy,

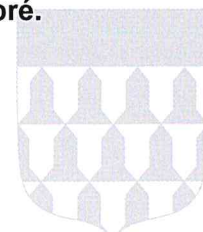
A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature **seront interdit** **rue de Wattrelos à Lys Lez Lannoy** pendant les horaires cités ci-dessous sur toute la longueur du chantier et côté opposé pour la période du :

Mardi 26 mai 2026 au Vendredi 29 mai 2026 inclus
De 7 H 30 à 17 H00

Article 2 : **Une déviation sera mise en place par la société EUROVIA STR située 84 route Nationale à Enentières les avelins (59710), comme suit :**

- **L'accès au centre commercial Auchan par la rue de Wattrelos sera dévié par la rue du Fresnoy, rue de Cohem et rue du vert pré.**



Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée et assurée par la société EUROVIA STR située 84 route Nationale à Enentières les avelin (59710),

Les restrictions énoncées à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Ampliation sera adressée à :

- La société EUROVIA STR, le demandeur
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les Agents de la Force Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 13 mai 2026

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

Publication	
Affiché le	13/05/2026
Retrait le	13/05/2026

Par délégation du Maire
Yacine GUERROUS
Directeur Général des Services
